conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 22.05.2023 400001021204 Date de la première version publiée:

22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® METAL

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: 0R71-D0U4-Q00H-5FPE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange Utilisation par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

 Téléphone
 : +41 61 299 20 41

 Téléfax
 : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

. FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL

Version Date de révision: 22.05.2023 1.0

Numéro de la FDS: 400001021204

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à Conseils de prudence

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les P103

instructions.

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

Elimination:

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 22.05.2023 400001021204 Date de la première version publiée:

22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Ce produit est mis sur le marché sous forme de kit, c'est-à-dire plusieurs composants emballés séparément.

Les fiches de données de sécurité de ces composants sont incluses ci-dessous. Veuillez ne pas séparer ces documents de cette feuille de couverture.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.3 22.05.2023 400001021213

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.08.2019 400001021213 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® METAL RESIN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

 Téléphone
 : +41 61 299 20 41

 Téléfax
 : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

ANGERS: 02 41 48 21 21

EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888

+86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.3 22.05.2023 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 25 - < 30
Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol	1384855-91-7 - 01-2119980666-22	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1- chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

secouristes utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version D 1.3 22

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Composés halogénés Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter se

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limite	s indicatives		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.3 22.05.2023 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4,1- phénylèneoxyméthylè ne)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg
adipate de bis(2- éthylhexyle)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,4 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3- époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	6,25 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

	rs		systémiques	p.c./jour
Silica, amorphous,	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	4 mg/m3
fumed, crystfree			systémiques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxira ne	Eau douce	0,006 mg/l	
	Eau de mer	0,001 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,034 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sol	0,065 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg	
sulfate de baryum	Eau douce	115 μg/l	
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	·	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sol	207,7 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	•	
adipate de bis(2-éthylhexyle)	Sol	0,865 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1- chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)	Eau douce	0,003 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	- !	
	Eau de mer	0 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sol	0,237 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

visage Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Numéro de la FDS: Version Date de révision: 1.3

22.05.2023 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel

: caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Caoutchouc nitrile Matériel Délai de rupture 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Filtre de type Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide Couleur : gris

Odeur Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pΗ : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Point de fusion/point de

congélation Point d'ébullition Point d'éclair

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. 100 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,55 (25 °C)

Densité : 1,55 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité dans d'autres : Auci

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposition

Viscosité

, ,

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: dioxyde de carbone monoxyde de carbone Composés halogénés

SDS FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.3 22.05.2023 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

xide d'aluminium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Espèce : Lapin

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.08.2019 1.3 22.05.2023 A00001021213 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA) Peau

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de 1.3 22.05.2023 400001021213 Date de 1.3 Date de 1.

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 48 h Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 3 jours / semaine

NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.08.2019 1.3 22.05.2023 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine

NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur) Dose : 0, 12.8, 32 or 80 ppm

: 12,8 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

кg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

ka

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/ Durée d'un traitement unique: 238 d

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Nume 1.3 22.05.2023 4000

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 14 Weeks Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 3 d

Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subchronique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 : 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: No. 1.3 22.05.2023 40

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité pour les microorganismes

: CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 13 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

ma/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,55 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les

aquatiques

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

SDS FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

BPL: non

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 18 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 0 %

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: env. 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 150

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,7 - 3,6

Méthode: OCDE Ligne directrice 117 octanol/eau

BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE):

Répartition entre les Koc: 4460

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

SDS FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version D

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADN
 : UN 3082

 ADR
 : UN 3082

 RID
 : UN 3082

 IMDG
 : UN 3082

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

RID

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

nickel (Numéro sur la liste 75)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 84

(11 101 0, 1141100)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

: 4511

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont

pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

SDS_FR-AM - - 400001021213

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.3 22.05.2023 400001021213

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 13.08.2019 400001021213 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL RESIN

Version Date de révision: Numér 1.3 22.05.2023 40000

Numéro de la FDS: 400001021213

Date de dernière parution: 13.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Information supplémentaire Classification du mélange:

Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® METAL HARDENER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

(!)

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 620 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,178 mg/l	>= 10 - < 20
2,4,6- tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5 - < 10
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Eau pulvérisée

SDS FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

appropriés Mousse

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Information supplémentaire

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utilise

: Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation

maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour
2,4,6- tris(diméthylaminomét hyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Consomr	nateu Inhalation	Aigu - effets	0,130 mg/m3
rs Consomr	nateu Dermale	systémiques Long terme - effets	0,075 mg/kg
rs	nateu Dennate	systémiques	0,0701119/119
Consomr	nateu Dermale	Aigu - effets	0,075 mg/kg
rs		systémiques	
Consomr	nateu Oral(e)	Long terme - effets	0,075 mg/kg
rs		systémiques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,4,6-	Eau douce	0,046 mg/l	
tris(diméthylaminométhyl)phénol			
	Eau de mer	0,005 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	0,262 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	0,46 mg/l	
	Sol	0,025 mg/kg	
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l	
•	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,1 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment marin	0,527 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1	
	Sol	0,456 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1 / 3	
	Empoisonnement secondaire		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
Amines, polyéthylènepoly-,	Eau douce	0,027 mg/l	
fraction de triéthylènetétramine	Laa ababb	0,027g/.	
	Eau de mer	0,003 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,857 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sol	1,25 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 22.05.2023 1.3

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile : 10 - 480 min Délai de rupture

Matériel : Gants en néoprène

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits Remarques

> chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail. ATTENTION! Ce produit contient du quartz, classé par

Protection respiratoire

l'IARC parmi les substances carcinogènes pour l'homme (Groupe 1), pouvant causer une silicose ou un cancer des poumons par inhalation des poussières. Il est donc important d'éviter de s'exposer à toute inhalation lors des opérations mécaniques effectuées avec le produit fini (mouture,

décapage, coupe...).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte Couleur beige Odeur type amine

Seuil olfactif Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau) pΗ

Point de fusion/point de

congélation Point d'ébullition Point d'éclair

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

200 °C

Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SDS FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,55 (25 °C)

Densité : 1,55 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité dans d'autres : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposition

Viscosité

Viscosité, dynamique : 200 000 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : dioxyde de carbone

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: 1.3 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

dangereux mo

monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 620 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4,178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Estimation de la toxicité aiguë: 4,178 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 169 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle): > 1 ml/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2019 1.3 22.05.2023 A00001021214 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 716,2 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Evaluation : Irritant léger pour la peau

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Espèce : Barrière bio macromoléculaire synthétique

Méthode : OCDE ligne directrice 435

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Evaluation : Provoque des brûlures. Méthode : OCDE ligne directrice 435

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures. Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Lapin Evaluation : Irritant

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2019 1.3 22.05.2023 400001021214 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Lapin Evaluation : Corrosif

Méthode : Autres lignes directrices

Résultat : Corrosif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

alcool benzylique:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 200 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Concentration: 2500 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 0 - 600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 400 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 quotidien

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale

NOAEL : >= 50 mg/kg p.c./jour

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2019 1.3 22.05.2023 A00001021214 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle

Voie d'application : Dermale

Durée d'exposition : 104 semaines

NOAEL : >= 20 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Composants:

alcool benzylique:

Incidences sur le : Espèce: Souris, femelle développement du fœtus : Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 550 Poids corporel mg /

kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal

développement du fœtus Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 750 Poids corporel

mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 750 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Dermale Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 13 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 125 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2019 1.3 22.05.2023 A00001021214 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en

aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEC : 400 mg/kg, 1072 mg/m3

Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 4 Weeks Nombre d'expositions : 6 h

Méthode : OCDE ligne directrice 412

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 1 032 h Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 350 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 100/350/1000 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 407

Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : 125 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Toxicité subchronique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2019 1.3 22.05.2023 400001021214 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 26 weeks

Dose : 50/175/600 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle NOAEL : 92 mg/kg, 600 ppm

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 120/600/3000 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

alcool benzylique:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité pour les poissons

CL50 : 460 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 51 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718

mg/

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 570 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 200 - 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

NOEC (Bactérie): >= 100 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): > 100 mg/l Durée d'exposition: 28 h

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et : EC10: 1,9 mg/l

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date 1.3 22.09

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: env. 62,5 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

alcool benzylique:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95 - 97 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 2 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 4 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 162 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 20 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 84 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302A

Substance d'essai: Eau douce

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

alcool benzylique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

octanol/eau

: log Pow: 1,1 (20 °C)

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Coefficient de partage: n-

: Pow: >= 0,219 (21,5 °C) log Pow: -0,66 (21,5 °C)

Méthode: OPPTS 830.7550

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C) Méthode: QSAR

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

alcool benzylique:

Répartition entre les : Koc: 5 - 15

compartiments environnementaux

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Répartition entre les : Koc: 3162,28, log Koc: 3,5

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 106

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % ou plus

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

 Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 84

SDS_FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

SDS FR-AM - - 400001021214

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2019 1.3 22.05.2023 400001021214 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens : Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3

Date de révision: 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021214

: Date de dernière parution: 14.08.2019 Date de la première version publiée:

05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.